



Non reglement de la pension alimentaire

Par **serda**, le **08/03/2008** à **15:26**

bonjour , je suis mariee depuis janvier 1989 , en 1996 mon mari a rencontrée une autre femme et à donc quitte le domicile conjugal .il m'à laissé seule avec 4 enfants . nous n'avons pas divorcé et mon mari a convenu de nous verser à l'époque 3000 frs par mois soit 450.00 euros. il m'a toujours bien paye jusqu'à aujourd'hui ou il a décidé de ne plus rien nous verser
MON MARI AIME LA GRANDE VIE ? MERCEDES DERNIER MODELE ? MAISON QU'IL A MIS EN VENTE 402000 EUROS. Il me reste à ma charge mes 2 filles une de 23 ans en master de droit et l'autre de 19 ans qui va rentrer à l'ecole d'aide soignante (qui coute environ 3000 euros) , quand à ma fille ainée à cause des revenus énormes de son père , elle n'à pas droit aux bourses et envisage d'arrêter ses études . EST CE NORMAL ? , mes 2 autres enfants se débrouille à peu près , l'ainé est parti en Argentine et l'autre handicapé à 80%
TOUCHE LA COTOREP ? JE L'AIDE COMME JE PEUX ,.Quand à moi mes revenus actuels sont de 1650.00 nets par mois , mais ils vont baisser de 400 euros car je viens de perdre un emploi à compter de ce mois ci . MON MARI A DIT A MA FILLE QU'AMOINS DE 6000 EUROS PAR MOIS IL NE POUVAIT PAS VIVRE et comme ses revenus ont légèrement baissé il à décidé de ne plus rien nous donner . Quoi faire ? avec 1216.00 euros par mois comment vais je faire pout payer les études de mes filles , me loger ... repondez moi urgent . ai je droit à une pension alimentaire et de combien ? comment faire pour le faire payer ? AI JE DROIT 0 L?AIDE JUDICIAIRE ?